

SEANCE DU 26 MARS 2009

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Christian MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme DURRUTY, MM. DOMÈGE, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, ETCHEGARAY, BRISSON, GOUFFRANT, LOZANO, Mme CONTRAIRES, Conseillers Suppléants ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUYEYS, Mmes LANNEVERE, DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. Michel VEUNAC à M. ABEBERRY ; M. VOISIN à M. CÉLAN ; M. ETCHEGARAY à Mme BISAUTA ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; M. GOUFFRANT à M. MILLET-BARBÉ ; M. LOZANO à M. POMMIEZ ; Mme CONTRAIRES à M. BOROTRA.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GIBAUD-GENTILI.

O/J N° 16 - RESSOURCES - FINANCES.

CONVENTION FINANCIERE AVEC LA SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER.

Monsieur DAUBAGNA présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Pour la poursuite et le bon exercice de ses missions relatives au sauvetage des personnes en danger en mer, la Société Nationale de Sauvetage en Mer (S.N.S.M.) est amenée à réparer et rénover son canot de sauvetage tout temps de la station de Bayonne, le « Capitaine Martin Jorlis ».

Pour financer le coût des travaux estimé à 196.000 euros H.T., le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques ont accepté de participer à hauteur de 49.000 € (25 %) chacun.

La S.N.S.M. a par ailleurs présenté une demande de subvention auprès de la Communauté, pour un montant de 25 000 euros.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le

01 AVR. 2009

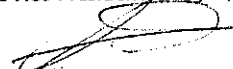
Affiché le

01 AVR. 2009



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,



Lors de sa réunion du 09 février dernier, le Bureau a émis un avis favorable à cette participation financière, eu égard à l'utilité publique de la S.N.S.M. et à l'intérêt de ces travaux pour le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Les crédits correspondants sont prévus dans le budget primitif 2009 et dans le rapport sur les attributions de subventions et participations pour l'exercice 2009 exposés à la présente séance.

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver les termes de la convention financière, dont le projet est annexé ci-après, et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à sa signature.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ